



Succession/usufruit/droit des héritiers

Par **monicbruno**, le **27/05/2015** à **17:33**

Bonjour,

Ma mère, lors du décès de mon père, a bénéficié de l'usufruit de l'ensemble des biens et particulièrement de la maison. Elle doit entrer en maison de retraite. Peut-elle vendre la maison pour financer une partie du coût de la maison de retraite ? Nous sommes actuellement 2 enfants et 4 petits enfants héritiers des biens familiaux.

Avant le décès de mon père, mes parents avaient signé une donation au dernier vivant.

Quels sont les droits de chacun et comment peut se réaliser la vente de la maison et l'utilisation de son produit pour le financement de la maison de retraite ?

Merci.